

SAVS et SAMSAH de la Matheysine (AFIPH)

SAVS - Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH - Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans
l'accueil d'un certain public :

Personnes en situation de
handicap

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Vie sociale, loisirs, activités
culturelles et sportives

Coordonnées

15 rue des Bergeronnettes 38100
Grenoble

savs@afiph.org

[04 76 23 11 23](tel:0476231123)

<https://www.afiph.org/>

Modalités d'accès

Horaires d'ouverture

Permanence le jeudi de 14h à 16h à
la maison du département - ZI du
Marais - BP 1 à La Mure. Tél. : 04 76
30 35 50. 2 permanences
téléphoniques spécifiques le
mercredi matin de 9h à 12h et le
jeudi matin de 9h à 12h au 04 76 23
11 23.

Intervention à domicile

Présentation

Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) sont des dispositifs médico-sociaux s'adressant à des adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome (logement indépendant, appartement associatif, résidence accueil, etc.) mais ayant besoin de soutien et d'accompagnement dans leur vie quotidienne (démarches administratives, gestion budgétaire, (ré)insertion professionnelle, gestion du logement, socialisation, etc.)

Objectifs & Missions

Ces services sont rattachés à l'association AFIPH qui accompagne les personnes en situation de handicap et leur famille depuis 1961. L'Afiph est une association familiale et gestionnaire d'établissements ou de services. Son but est de faire en sorte que les personnes accompagnées puissent construire leur parcours de vie comme tout autre citoyen.

Dans le SAMSAH et SAVS de la Matheysine, les personnes sont accompagnées, individuellement et collectivement, par une équipe pluridisciplinaire. Cet accompagnement est d'une durée variable et l'accent est particulièrement porté sur l'autonomie et l'inclusion sociale.

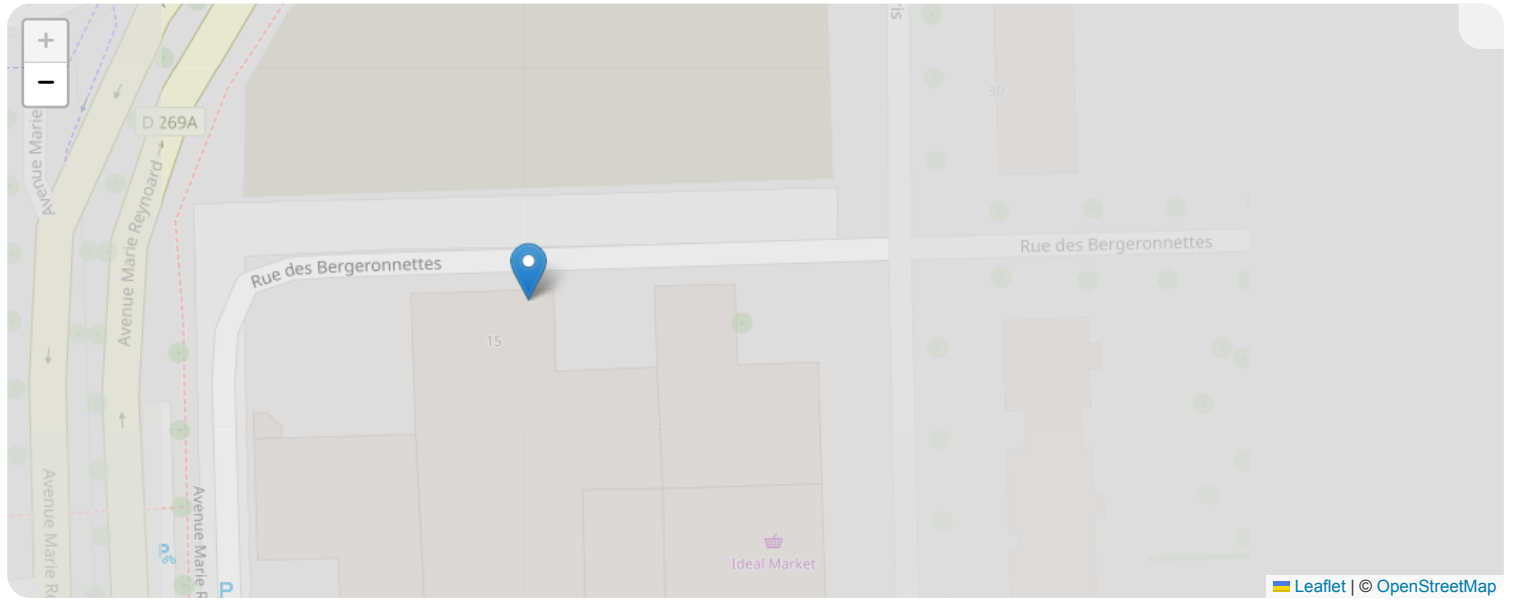
Ces services accompagnent les adultes en situation de handicap sans distinction de pathologie : handicap intellectuel, handicap moteur, handicap psychique.

SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) : Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées dans leur lieu de vie. Il vise à favoriser le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels, et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Il propose donc une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un accompagnement au suivi médical et paramédical.

SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) : Le SAVS propose à des adultes en situation de handicap une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses pour sortir de leur isolement. Contrairement au SAMSAH, il ne propose pas de personnel médical ni paramédical. Les prestations sont délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités.

L'accès à ces services ne se fait pas directement : un dossier de demande est à déposer à la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**. Aucune participation

financière n'est demandée à la personne. Le coût de ce dispositif est financé par le département.



[Signaler une erreur](#) >